

**Procès-verbal du Conseil Municipal du  
8 avril 2026**

**Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26**

*Date de Convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> avril 2026*

*La séance est ouverte à 19 heures et 03 minutes par Monsieur le Maire, qui procède à l'appel nominal.*

**PRESENTS :**

ARCACHE Roland, DAVIDOU Sandra, DECAP Xavier, DIALLO Mamadou, DUCHÉ-BANCEL Amaury, FANTUZZO Dominique, FOURES Sandy, GARRALON Emmanuelle, GORGUET Willy, GUEYE Serigne, HILT Martine, LAGARRIGUE Katia, MARRE Denis, MENDEZ Claude, MOUCHARD Marilyne, PAYAN Élodie, ROSSIGNOL Ghislaine, ROUCH Dominique, SAINT-FAUST Corinne, SALVAN Anthony, STÉVENARD Daniel, VANDERMESSE Françoise, VEDOVATO Christelle, VEZINE Romain.

**ABSENTS/EXCUSES :**

BROUQUI Christian, Jérôme GALLEYRAND, PAGÉS Agnès.

**PROCURATION :**

BROUQUI Christian donne procuration à DUCHÉ-BANCEL Amaury,  
GALLEYRAND Jérôme donne procuration à VEZINE Romain,  
PAGÉS Agnès donne procuration à STÉVENARD Daniel

**1) Nomination d'un secrétaire de séance**

À la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal procède à l'élection du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

- **Nommer** Madame Sandra DAVIDOU en tant que secrétaire de séance.

**2) Règlement budgétaire et financier*****Monsieur Roland Arcache présente le présent rapport :***

Concernant le règlement budgétaire et financier, conformément aux décisions du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de l'application de la nomenclature M57, la commune s'est dotée, par délibération du 5 décembre 2023, d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Ce document constitue le socle de notre organisation financière en encadrant de manière claire et sécurisé l'ensemble des procédures budgétaires et comptables. Et il s'agit aujourd'hui de le renouveler.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il faut statuer sur son maintien.

Après plusieurs exercices, puisqu'il a été mis en place en 2023, ce n'est pas le premier, ce règlement remplit pleinement les objectifs qui lui avaient été assignés.

Sa structuration, sa lisibilité et son adéquation aux exigences réglementaires en font un outil à la fois fiable et opérationnel. Par ailleurs, son utilisation n'a fait apparaître ni difficulté d'application, ni besoin d'ajustement particulier dans les pratiques de la collectivité.

*Arrivée de Monsieur Mamadou DIALLO à 19h07.*

Dans le même temps, aucune évolution du cadre juridique ou de l'organisation interne ne conduit aujourd'hui à en revoir les équilibres.

Si vous aviez besoin de détails, vous l'avez en pièce jointe. Tout le détail de ce règlement tient en 19 pages, ce n'est pas énorme à lire, sachant que nous, ça fait trois ans qu'on l'utilise sans aucun problème.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

- **Reconduire**, dans des termes identiques, le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

### 3) **Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal et du Budget Énergie**

**Monsieur le Maire prend brièvement la parole avant de céder la place à l'adjoint délégué aux finances :**

Je dois excuser Marie, qui a pris une semaine de repos, parce que la période a été plutôt chargée. Je rappelle qu'on travaille sans DGA depuis quatre ans, qu'elle assume tout, donc elle a pris une semaine bien méritée. Donc, elle ne sera pas là ce soir, mais les services sont présents et notamment le Directeur des Services Technique, Monsieur Michel Grivault.

**Monsieur Roland Arcache :**

Entre le document que vous avez reçu et que vous avez lu attentivement, et aujourd'hui, il y a quand même quelques petites évolutions qui sont intervenues. Au fur et à mesure des nouvelles données que j'obtenais concernant, bien entendu, des données de Pradines, je les ai intégrées dans mon approche du rapport d'orientation budgétaire.

Il satisfait d'abord un cadre juridique, c'est-à-dire que c'est une étape obligatoire, dans le cycle budgétaire des communes, de plus de 3 500 habitants. C'est l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, et qui a pour objectif de permettre aux membres du conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de la commune et d'être informé de sa situation financière.

À ce jour, la population INSEE, de référence, qui est celle au 1er janvier 2023, était de 3 730 habitants. La population DGF, qui ajoute les résidences secondaires à la population INSEE, est de l'ordre de 3 802 habitants, c'est à dire 27 habitants de plus que ce que nous avons constaté l'année précédente.

Il y a une formalité substantielle, pas de cadre formel, mais par contre, il est demandé au conseil municipal d'acter de sa présentation.

Le rapport tel que je vais vous le présenter, premièrement, concernera les perspectives et orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels et la structure de la gestion de l'encours de la dette, qui va concerner Pradines.

Mais avant, je vais vous parler un petit peu de l'environnement international, européen et français, avant d'évoquer, en quelques mots, le projet de loi de finances de 2026, qui a été accouché dans la douleur, mais qui a été accouché.

Et puis, nous aborderons effectivement Pradines dans sa fiscalité, ses recettes, ses dépenses, ses emprunts et, son niveau de plan pluriannuel d'investissement, c'est-à-dire ce que l'on compte faire.

**Le Maire :** Juste un élément pour qu'on se mette d'accord avant, il va y avoir beaucoup de chiffres et beaucoup de tableaux. Quelquefois, c'est difficile d'y revenir à la fin. Si quelqu'un veut intervenir dans l'un des tableaux de présentation, vous demandez la parole afin d'intervenir à ce moment-là, parce que reprendre tout à la fin, des fois, c'est compliqué.

**Roland ARCACHE :** Le contexte économique et social, il n'a échappé à personne de voir que nous avons au Moyen Orient un conflit qui était important, même s'il y a eu une trêve qui a été annoncé aujourd'hui par le président des États-Unis.

Simplement, c'est qu'entre le moment où le document avait commencé à être préparé et à aujourd'hui, les organismes statistiques modifient complètement leur évolution de croissance du monde. Celle-ci passerait de 3,3% à normalement 2,9%. Certains établissements statistiques et économiques donnent aussi une croissance à 2,6%.

Il y a le conflit iranien, qui représente un choc énergétique et géopolitique sur lequel on reviendra. Ce qui nous intéresse, c'est l'impact sur l'ensemble du monde : des coûts déjà élevés à cause des droits de douane entre les pays, et qui s'aggravent encore avec la crise du pétrole.

Dans un même temps, on constate un petit peu une sorte de calme mondial et une certaine tolérance à l'erreur, voire même à l'horreur. Quand on regarde ce qui se passe, il y a des chocs, des tensions, des durcissements, le commerce mondial est lent, mais il se poursuit, il continue. Et en 2026, il reste quand même en croissance.

Premier graphique, le prix du baril de pétrole : le cours est d'aujourd'hui. Vous voyez très bien qu'entre les 110 dollars du prix du baril de pétrole qui a été atteint il y a quelques jours et, l'annonce de Trump concernant la trêve d'une quinzaine de jours, le prix du baril est repassé en dessous des 100 dollars. Ce n'est pas pour autant que les prix à la pompe ont baissé. Ce sera beaucoup plus lent.

Ce petit graphique (Pétrole – Détroit d'Ormuz) que j'ai trouvé très intéressant, indique tout simplement, que depuis le 1er mars, il y a eu deux bateaux, deux tankers qui sont passés par le détroit d'Ormuz. Il faut que vous sachiez qu'il y en a un millier qui attendent. Ce n'est pas neutre.

Vous pouvez donc imaginer ce que cela représente au niveau des différentes raffineries et autres acteurs qui attendent le redémarrage du trafic.

Parallèlement à la crise du pétrole, il y a une crise de l'inflation, sur laquelle on reviendra. Au niveau français, on peut envisager trois scénarios : un favorable, un moyen, et un très défavorable. Bien entendu, cela impacte fortement le PIB de la France. Et avec une crise pétrolière, la répercussion sur l'inflation est immédiate.

En zone euro, il y a bien sûr des tensions. Et ces tensions vont faire en sorte que la croissance va être ralentie. En début d'année, avec les bons résultats que l'on a constatés sur la fin de l'année, automatiquement, les organismes économiques prévoient une croissance de 1,2% ; aujourd'hui, ils prévoient 0,3 point de moins, c'est énorme ! C'est quand même pratiquement 25 % de moins que ce qui était prévu comme croissance il y a à peine 4 mois.

L'impact sur l'inflation est immédiat. Puisque cette inflation, bien entendu, en zone euro, passe de 1,7 à 2,6 en termes de tendance. La contrainte extérieure est devenue très, très forte. Par contre, la Banque centrale européenne fait tout ce qu'elle peut, en ce moment, pour maintenir l'économie des taux dans une zone neutre avec une inflation qui serait limitée à 2 %. C'est important pour tout le monde. C'est important pour les banquiers. C'est important pour les emprunteurs, qu'ils soient collectivités territoriales ou particuliers. Bien entendu, cela impacte tout de suite un taux souverain qui est ce qu'on appelle l'emprunt à 10 ans, l'OAT à 10 ans. Je vous le montrerai tout à l'heure.

Et bien sûr, qui va payer ? Ce sont les ménages, français ou européens, c'est la même chose partout. Ils paient le gazole, ils ont besoin de leur voiture pour aller travailler. Le pétrole est aussi nécessaire à la fabrication de nombreux produits, plastiques, insecticides entre autres, avec un impact immédiat sur l'agriculture, et donc sur les prix.

**Monsieur le Maire** : L'engrais aussi, fortement.

**Roland ARCACHE** : Exactement. Rappelez-vous les problèmes qu'il y avait eu pendant la guerre d'Ukraine, l'évolution du prix du pain avec l'augmentation du prix du blé.

L'investissement et la consommation sont également freinés. Le dernier exemple en date, c'est la baisse du taux du livret A, même si c'est propre à la France, j'imagine que c'est la même chose dans les autres pays européens. Les ménages puisent dans leur épargne, non pas uniquement parce que le taux du livret A a baissé puisqu'il est indexé sur l'inflation, mais tout simplement parce qu'ils ont besoin de réserves supplémentaires pour faire face à leur quotidien.

Il y a quand même une anticipation positive sur ce qui pourrait se passer. Voici le produit intérieur brut européen. Comme vous pouvez le voir, l'année 2026 est très orientée à la baisse. Par contre, à partir du dernier trimestre 2026, on observe une tentative de reprise des PIB, pour retrouver une vraie croissance en 2027. C'est ce qui est appelé une normalisation. C'est-à-dire que les individus acceptent, comme ils ont accepté la guerre en Ukraine, ce choc de la guerre au Moyen-Orient, pour dire, nous, on continue à vivre, on continue à travailler, on continue à investir.

Je vous ai joint ce graphique que je trouve très intéressant. En jaune, c'est l'inflation européenne, c'est-à-dire une mesure comparable d'un pays à l'autre ; car le taux d'inflation utilisé en France n'est pas exactement le même que celui utilisé à l'échelle européenne, les données ne sont pas calculées de la même façon. Ce qui est intéressant ici, c'est donc de regarder l'inflation européenne : on voit qu'elle remonte, puis se détend au premier trimestre 2027, laissant entrevoir une meilleure situation pour 2027. Globalement, on constate que les principaux pays européens, tels que l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne, tendent à converger vers un taux d'inflation quasi similaire.

**Arrivée de Monsieur Serigne GUEYE à 19h19.**

Un point qui est important et qui concerne toute l'activité industrielle et économique dans les différents pays. Le graphique est peut-être un petit peu loin pour vous, mais il suffit de regarder un peu les derniers points que l'on a. Il y a un indicateur de confiance des entreprises qui est en tendance à la baisse. Ce n'est pas une surprise. Simplement, on s'aperçoit qu'il est beaucoup plus fortement à la baisse en France. C'est le trait bleu. Alors qu'en Espagne, il continue à progresser !

Les taux de chômage, eux, ont un impact immédiat. Parce qu'à partir du moment où les entreprises sont inquiètes, elles n'investissent pas. Si elles n'investissent pas, on n'abonde pas au capital d'une entreprise. Donc on n'embauche pas. Et on prévoit d'avoir, en France comme on le voit ici sur le graphique, en 2026, un taux de chômage qui serait de l'ordre de 8,1%.

La France, donc, est fragilisée, mais elle est résistante. Le gouvernement prévoyait un taux de croissance d'1,2%. Une révision des données ramène ce taux à 0,9% de croissance. Ce qui fragilise beaucoup la consommation et les investissements.

Ce n'est pas une surprise : l'énergie est plus chère. Si vous êtes passé à la pompe récemment, vous avez constaté qu'en dehors de Total Énergies, qui a maintenu son prix du gazole, ailleurs vous payez 2,20 euros (peut-être un peu moins aujourd'hui, mais il y a eu des augmentations importantes). Et nous consommons de l'énergie, du gazole, avec nos machines (véhicules, tracteurs, etc.). Je vous montrerai tout à l'heure quel impact cela peut représenter pour la commune de Pradines. Sans compter la remontée de l'inflation au-dessus de 2%, ce qui n'est bon pour personne, et comme je vous le disais il y a un instant, un taux de chômage à 8,1%.

Il y a des scénarios de risque liés au détroit d'Ormuz que je vais vous présenter, et surtout, très rapidement, les impacts que cela peut avoir sur la croissance française. Ce petit graphique sur la hausse des taux souverains à 10 ans vous montre qu'en moyenne, avec les impacts de la guerre, on a frôlé les 4% de taux d'OAT à 10 ans, puis on est redescendu, en perdant pratiquement 20 centimes. C'est le marché au jour le jour que je vous montre ici sur ces taux d'emprunt, c'est-à-dire les placements de l'État, ou l'achat de monnaie par les banques pour se financer et faire des prêts aux particuliers. Je vous laisse imaginer les taux des prêts sur 20 ou 25 ans qui peuvent exister à ce moment-là.

L'autre point intéressant, c'est le taux de l'Euribor 3 mois. C'est un taux que nous connaissons bien, puisqu'on l'utilise pour notre ligne de trésorerie et pour le court terme relais qui finance nos attentes de subventions. Aujourd'hui, il est à un peu plus de 2 points, ce qui fait que la ressource courte qu'on

achète, avec une marge à 0,60, nous coûte près de 2,70%. Tout cela a bien été intégré dans nos approches budgétaires.

La Banque de France prévoit pour 2026 une inflation qui pourrait, selon ce qu'il se passe dans le détroit d'Ormuz, blocage ou déblocage de la crise du pétrole, se situer entre 1,7% et 3,3%. Vous voyez ici les composantes de l'inflation. Ça ne surprendra personne : la composante qui monterait le plus serait l'énergie, avec un taux 7,3% d'inflation sur ce produit.

La croissance du PIB est revue à la hausse. Les projections de la Banque de France de décembre 2025 comparées à celles de mars 2026 montrent des écarts assez importants sur 2026-2027.

Voici les trois scénarios de la Banque de France, de base, défavorable et très défavorable. Je présente uniquement ce qui concerne 2026, au niveau du PIB réel.

Le scénario de base, réévalué, prévoit une croissance à 0,9. Dans un scénario défavorable modéré, tel qu'on le vit plus ou moins aujourd'hui, la croissance tomberait à 0,6, entraînant une inflation à 2,6%. Si la situation se durcit encore, dans le scénario très défavorable, le PIB ne croîtrait que de 0,3, ce qui est énorme. À 0,3%, le gouvernement serait obligé de revoir entièrement le budget de la France, avec une inflation à 3,3%. Par contre, l'intéressant, c'est l'impact sur les années suivantes. Dans le scénario de base à 0,9 de PIB, on serait en 2027 à peu près dans les mêmes eaux, à 0,8, pour redémarrer en 2028 avec une croissance à 1,2 et une inflation maîtrisée en dessous de 2% : 1,7 en 2026, 1,4 en 2027, 1,6 en 2028.

Dans le scénario défavorable, la croissance stagnerait entre 2026 et 2027, avant de redémarrer en 2028, mais avec une inflation forte en 2026 qui décroîtrait fortement en 2027.

Le scénario dépendra aussi de l'Iran et de M. Trump. Dans le scénario le plus défavorable, avec une croissance à 0,3 qui ne monterait qu'à 0,4 en 2027, en espérant un règlement de la situation pour redémarrer fortement en 2028, jusqu'à 1,5, il y aurait quand même des dégâts entre-temps : avec une inflation à 3,3 puis à 1,7 en 2027, les entreprises et les États en souffriraient.

Au niveau de la loi de finances 2026, le gouvernement souhaite maintenir la cible de déficit public. Il y a eu une bonne nouvelle fin 2025 : on attendait un déficit à 5,4%, il n'a atteint que 5,1%. L'objectif 2026 est de ramener ce déficit à 5%, avec une trajectoire Maastricht à 3% en 2029.

Sur la dette publique, dont vous avez tous entendu parler, grâce à une amélioration des dépenses en 2025, elle a plafonné à 115,6%, avant de repartir en 2026 pour atteindre 118% du PIB en fin d'année.

Le gouvernement attend une économie de 0,4 point de PIB par rapport à 2025, en mettant en place une baisse des dépenses de l'État hors défense nationale, car pratiquement tous les pays européens, sauf l'Espagne je crois, ont décidé d'augmenter leur budget de défense, et bien sûr avec une hausse des recettes fiscales.

Pour mettre en place ces mesures, il faut savoir ce qui se passe au niveau des collectivités. Elles ont participé à hauteur de 2 milliards d'euros à cet effort de redressement. Le DILICO, mis en place l'an dernier, qui concerne les communes dans cet effort de redressement, sera limité à 740 millions

d'euros cette année. Si vous voulez les détails, le document envoyé contient tout ce qu'il faut pour comprendre le DILICO.

Ce qui est important pour nous, ce sont les transferts financiers de l'État, en hausse de 2,3% (une bonne nouvelle). La relation avec les collectivités territoriales est maintenue : fiscalité transférée de 42,4 milliards, financements de la formation professionnelle, subventions des autres ministères, plus des prélèvements sur recettes de l'ordre de 49,5 milliards d'euros, j'y reviendrai dans le détail.

Ces prélèvements sur recettes de 49,5 milliards sont en augmentation de près de 10% par rapport à l'an dernier. À l'intérieur, vous avez la dotation globale de financement. Elle affiche une augmentation, mais c'est une illusion d'optique. En réalité, la DGF hors région est quasiment au même montant : 27,395 milliards en 2025, 27,406 milliards cette année, pratiquement identique. Mais comme il y a une péréquation entre communes, les communes riches toucheront un peu moins, et celles en difficulté un peu plus. On verra à quelle sauce Pradines sera mangée.

Le petit surplus vient d'une fraction de TVA qui était affectée aux régions et qui revient dans la DGF pour les régions. Pour les collectivités, il y a par ailleurs une minoration des variables d'ajustement.

**Le Maire :** Pour la TVA, c'est les régions et les départements, puisque les départements ont perdu la taxe foncière sur les propriétés bâties et reçoivent aujourd'hui de la TVA. Donc c'est bien la région, mais il y a aussi le département.

**Roland ARCACHE :** Il y a un élément intéressant pour nous : la poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale, c'est-à-dire tout ce qui touche aux dotations urbaines et rurales. Elles ont augmenté de 5,06% pour les dotations urbaines et de 6,30% pour les dotations rurales ; ce qui a un impact important pour nous qui sommes considérés comme une commune rurale.

Il y a aussi la création du fonds d'investissement pour les territoires, le FIT. Malheureusement, il est en diminution par rapport à l'année précédente : 1,69 milliard en 2025, 1,4 milliard en 2026. C'est important car ça concerne les subventions aux investissements.

La DETR ne bouge pas, elle reste à 1 milliard d'euros. La politique de la ville reste à 150 millions. Le DSIL, que nous avons utilisé pour certains projets, perd malheureusement 200 millions : il était à 420 millions en 2025, il tombe à 220 millions en 2026.

Et le fonds vert, qui s'élevait à 2,5 milliards en 2024, n'était plus que de 1,15 milliard en 2025, et n'est plus que de 800 millions en 2026. Je n'ose pas imaginer le montant pour 2027.

Graphiquement, voilà ce que ça représente. Après cette loi de finances initiale, on voit quand même une certaine augmentation de la DSU en vert, et en bleu les DSR.

Alors maintenant Pradines ; attaquons le cœur du réacteur. Toutes les données que je présente concernant 2025 sont des réalisations validées par les comptes administratifs votés par le conseil municipal il y a quelque temps. Tout ce qui touche à 2026 et au-delà, ce sont des prévisions et des estimations. S'il y a eu des éléments nouveaux depuis le document envoyé, je les ai mis à jour dans ce que je présente ce soir.

Voici comment cela va s'articuler : je vais d'abord présenter les recettes de la section de fonctionnement, en commençant par les recettes fiscales, les dotations et participations, puis les autres recettes.

Recettes fiscales. Pour les habitants de Pradines, le taux de taxe foncière est de 45,10% depuis 2021 ; un taux qui a intégré celui du département, qui existait à l'époque. Ce taux de 45,10% est aussi calculé avec un coefficient correcteur, sur lequel je reviendrai, pour déterminer les produits que les communes perçoivent.

Comme je le disais, certaines communes vont recevoir plus parce qu'elles sont en difficulté et ne sont pas considérées comme riches, d'autres qui sont considérées plus riches sont pénalisées. Monsieur le Maire, si tu veux ajouter quelque chose.

**Le Maire :** Juste un commentaire là-dessus. Quand on a récupéré le taux du département, c'était strictement pour compenser la taxe d'habitation supprimée, et pas un centime de plus. Les 45% affichés ne restent pas à la commune de Pradines : c'est ce qu'encaissait le département jusqu'alors, et que nous encaissons maintenant. Nous ne faisons que compenser ce qu'aurait produit la taxe d'habitation si elle avait été maintenue. C'est totalement neutre. Tout ce qui a été investi l'a été à fiscalité constante en termes de taux, en termes de valeur, bien sûr, elle est réévaluée tous les ans par l'État en fonction de l'inflation. C'est clair pour tout le monde ? C'est un peu technique.

**Roland ARCACHE :** Ça devient effectivement un peu complexe. Il y a toujours une taxe d'habitation, sachez-le : elle s'applique aux logements vacants et aux résidences secondaires.

Dans le tableau du bas, vous avez un comparatif de la taxe foncière entre Pradines et la strate. Le taux de Pradines est supérieur de 6,8 points à celui de la strate, notre base est légèrement supérieure, à 114 euros près. Les produits sont beaucoup plus importants pour Pradines que pour la strate, mais avec la correction du produit, on se retrouve pratiquement au même niveau.

**Le Maire :** Une précision : Pradines a des valeurs locatives élevées parce qu'elles ont été calculées en 1970, à un moment où il y avait beaucoup de fonctionnaires de la Préfecture, qui était alors bien plus développée. Ces valeurs n'ont pas changé depuis 55 ans. On avait donc un taux considéré comme plutôt faible, parce que la valeur locative est élevée. La façon simple de régler le problème serait de tout exprimer en euros par habitant, ce qui permet une comparaison réelle entre toutes les communes de France. Mais c'est toujours comme ça depuis 10 ans. Il faut garder ça en tête, c'est un peu compliqué.

**M. Serigne GUEYE :** J'ai une question. Le taux de l'intercommunalité, est-ce qu'il augmente ? Parce que c'est à peu près 3% de plus.

**Le Maire :** Le taux applicable aux valeurs locatives est le même depuis 2011, on ne l'a pas touché. Les valeurs locatives elles-mêmes sont réévaluées tous les ans par la loi de finances en fonction de l'inflation ; elles ont été relativement élevées en 2021, 2022, 2023 juste après le Covid, et maintenant elles stagnent. Ce qu'il faut retenir pour Pradines, c'est que le programme d'investissement a pu être réalisé sans toucher au taux d'impôt communal. Le reste est indépendant de Pradines : c'est appliqué au niveau national, pour tout le monde.

**Serigne GUEYE** : Et le coefficient correctif, puisque la valeur locative est fixée depuis 1970 ?

**Roland ARCACHE** : Ce facteur correctif s'explique ainsi : quand on a intégré le taux du département, il a fallu s'assurer que la commune ne touche pas plus qu'avant, comme l'a expliqué M. le Maire, entre taxes foncières et taxes d'habitation. Ce coefficient est de 0,843753 — une donnée à six décimales.

**Le Maire** : En clair, si on avait strictement appliqué le taux du département, on aurait eu 15% de fiscalité en plus. L'État a décidé d'écrêter pour que ça ne produise pas davantage que ce que produisait la taxe d'habitation à Pradines. Et on continue à vivre avec ça. C'est un peu une usine à gaz : on a une fiscalité supérieure, on applique le traitement, et on bascule de l'autre côté. Il y aurait une façon bien plus simple : le prendre en euros par habitant. Les économistes font d'ailleurs ainsi. Quand on ne compare que des taux, comme les bases ne sont pas les mêmes, ça ne reflète pas la réalité. Dans le département, j'ai assisté à la commission correspondante : tous les locaux professionnels et leurs valeurs locatives ont été revus. Les valeurs locatives des locaux d'habitation, tous les gouvernements les repoussent chaque année pour une raison simple : les écarts entre territoires sont tellement importants que ça générerait une révolution.

**Roland ARCACHE** : Pour revenir aux valeurs locatives : quand vous recevez votre feuille d'impôt foncier, vous avez une valeur locative pour votre bien et vos parcelles. Ces valeurs évoluent chaque année avec un taux fixé par le gouvernement, basé sur le taux d'inflation constaté l'année précédente. Il y a eu des années extraordinaires, comme 2023, avec un taux de correction des valeurs locatives de 7,1%, ce qui est considérable.

Et vous vous souvenez peut-être : sur votre impôt foncier, il y avait eu des correctifs amenés par le Trésor, qui reprenait des valeurs locatives datant de 1970. Il y avait eu des manquements à l'époque, et des réajustements ont conduit à des hausses parfois très conséquentes. Je pense que c'est arrivé à chacun d'entre vous.

**Le Maire** : Je ne sais pas si tout le monde comprend, parce que c'est important. Beaucoup de Pradinois nous ont contactés en disant : je paie à peu près la même taxe foncière depuis 40 ans, et tout d'un coup elle a triplé. Je me souviens d'un cas où la personne me montre sa feuille : 200 m<sup>2</sup> en bas, 200 m<sup>2</sup> à l'étage, 120 m<sup>2</sup> en haut : pas une maison classique. Elle payait 2 500 euros par an depuis 1970, et après ajustement elle est passée à 6 500. Je lui ai dit : ce n'est pas maintenant que c'est faux, c'est avant. Il y a eu tout un travail avec des drones, des agents qui passent vérifier la consistance des biens par rapport au classement de la commission communale, et il y en a eu beaucoup.

De même pour ceux qui avaient oublié de déclarer leur piscine : les drones les repèrent très bien aujourd'hui.

**Roland ARCACHE** : Et il n'y a pas que les drones : l'IA est maintenant utilisée pour prédéterminer les niveaux de confort d'une maison par rapport à une autre.

Concernant l'index qui sera appliqué aux valeurs locatives en 2026 : il s'élèvera à 0,8%. Vous pouvez faire le calcul vous-même : reprenez votre feuille d'impôt foncier de 2025, prenez votre valeur locative, multipliez par 0,8%, et vous voyez ce que vous paierez l'an prochain. Chaque année, il y a

un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales. Et une révision des valeurs locatives des particuliers n'est pas encore prévue, même si le gouvernement en parle à chaque fois.

Ici, la fiscalité locale — c'est une simulation que j'ai réalisée. Vous voyez les deux flèches rouges en haut : elles correspondent à deux impacts sur nos dépenses d'énergie. D'abord en 2022, une première augmentation liée à la guerre en Ukraine. Et maintenant, en 2026, ce qui est intéressant, c'est le rapport entre les produits de la fiscalité locale et les dépenses de fonctionnement. On est dans une fourchette où plus le taux est important, mieux on se porte. Aujourd'hui, le taux de couverture de nos dépenses est des trois quarts — c'est-à-dire que seulement trois quarts de nos dépenses sont couvertes par la fiscalité locale. Ce n'est pas nouveau, et ça ne s'arrêtera pas : les projections jusqu'à 2030 montrent qu'on reste dans ces mêmes zones. Il y a donc une certaine fragilité dans cette évolution de la fiscalité locale perçue.

En revenant sur le foncier bâti — qui est la manne principale — voici la structure des répartitions par tranche de cotisation à Pradines, hors dégrèvements. Vous avez toutes les cotes, de zéro jusqu'aux personnes dont le foncier dépasse 1 525 euros. Le montant moyen de l'impôt évolue très peu entre 2024 et 2025 : il était à 1 266€, il passe à 1 281€. Ce qui est intéressant, c'est l'évolution dans chaque strate.

En nombre de rôles, un peu plus de 23% des foyers ne paient pas d'impôt foncier. Par contre, 14% en nombre de rôles paient 9,40% du montant total. En clair, 57% des rôles paient 90% de la fiscalité locale.

Ce tableau a son importance, notamment parce que nous avons des logements sociaux bénéficiant d'une exonération de taxes pendant un certain nombre d'années. L'exonération compensatrice pour les logements sociaux que Pradines percevait était de 937 euros en 2019-2020 ; elle est de 6 286 euros en 2025-2026. On perçoit de plus en plus d'allocations compensatrices versées par l'État, au fur et à mesure du vieillissement des bâtiments. Parallèlement, l'exonération de taxes foncières pour les personnes modestes augmente aussi.

Quelques définitions ; potentiel financier, potentiel fiscal, effort fiscal. L'effort fiscal est un indicateur de richesse de la commune : plus il est élevé, plus l'État octroie des dotations. Il est plafonné à 1,2 et 1,3, et il est utilisé dans le calcul des dotations, notamment la dotation rurale de péréquation. Il mesure la pression fiscale exercée, à partir du potentiel financier et du potentiel fiscal existants.

Le potentiel financier par habitant stagne, et est aujourd'hui nettement inférieur à celui de la strate. L'effort fiscal est stable mais de plus en plus dominant par rapport à la strate. D'ailleurs, on trouve de plus en plus, dans la strate, des communes de moins de 3 500 habitants qui connaissent des pertes de richesse.

Il y avait une question tout à l'heure sur la fiscalité intercommunale. Voici ce que paie un habitant pradinois en termes de fiscalité locale en 2025, c'est-à-dire la part des ménages et des entreprises pradinoises.

En 2025, calculé sur une population DGF de 3 802 habitants : le département a encaissé 5 813 euros, la communauté du Grand-Cahors 1 090 544 euros, la région 0€, et la commune 2 261 777 euros.

Ce qui représente en 2025, pour chaque habitant (département, Grand-Cahors, région, commune confondus) 883,25 euros par habitant, contre 879,03 l'année précédente, soit une augmentation de 0,5%. La fiscalité est assez stabilisée, mais chaque habitant déboursa bientôt pratiquement 1 000 euros de fiscalité locale.

La DGF au plan national, comme je vous l'ai dit, est quasiment identique entre 2025 et 2026. Par contre, la DSU et la DSR enregistrent quelques augmentations qui seront bénéfiques pour notre collectivité.

La baisse de la DGF a participé, pendant quelques années, au désendettement de l'État : d'où une diminution pour les collectivités. Elle stagne aujourd'hui. Par contre, d'une commune à l'autre, il existe une pratique appelée l'écrêtement.

L'écrêtement s'applique aux communes considérées plus ou moins riches. Pour Pradines, il était de 7 533 euros en 2025, venant ponctionner notre DGF. Il passe à 18 467 euros en 2026 : c'est donc une nette diminution de notre DGF.

Tous les autres concours récurrents sont stables. La DSR est en hausse. La dotation nationale de péréquation est stable. Et la compensation sur les exonérations de taxe foncière sera de l'ordre de 21 285 euros en 2026.

Pour les dotations de l'intercommunalité : rappel, il existe un pacte financier entre les communes et l'intercommunalité, avec un transfert vers l'intercommunalité qui en conserve une partie et rétrocède l'autre à la commune.

**Emmanuelle GARRALON** : Comment expliquer le quasi-triplement de l'écrêtement en 2026 ?

**Roland ARCACHE** : L'écrêtement est déterminé par l'État en fonction des indicateurs dont je vous ai parlé c'est à dire effort fiscal, potentiel fiscal, potentiel financier. C'est une mécanique financière qui redistribue de certaines collectivités vers celles qui sont dans le besoin.

**Le Maire** : Ce qui fait que Pradines est analysée ainsi, c'est que comme on a des valeurs locatives élevées, l'État considère qu'on a un taux d'impôt faible et qu'on pourrait le monter. Mais si on le monte, avec des valeurs locatives élevées, ça ferait... Personne ne réclame de monter l'impôt. C'est pourquoi on demande soit la révision des valeurs locatives, soit la comparaison à l'euro par habitant.

Personne ne veut y toucher parce que c'est explosif. Si vous comparez la fiscalité des métropoles françaises (es immeubles partout, avec les taux qu'elles appliquent) aux communes rurales, la situation n'est clairement pas la même. C'est une source d'inégalité considérable, d'autant plus gênante pour Pradines que l'économie présente des Pradinois se passe plus à Cahors qu'à Pradines. On perd beaucoup par rapport à ça.

D'ailleurs, les aides supplémentaires qui nous permettent de fonctionner : accueil de loisirs associé à l'école, aides du CCAS de la CAF pour le centre social, c'est ce qui nous a permis d'avancer. Sinon,

avec la seule fiscalité, on a encore aujourd'hui 26% de recettes de moins que les communes de la strate. On était à 35% en 2014.

Par exemple, là où nous appliquons 21,6%, Cahors appliquait 45%. On pourrait penser que l'impôt est le double, mais ce n'est pas le cas, car nous avons des valeurs locatives très élevées et Cahors avait des valeurs locatives faibles. En euros par habitant, les montants seraient bien plus proches. Ce serait cohérent et compréhensible pour tout le monde.

**Serigne GUEYE** : Quelle est la moyenne nationale des taux pour les communes de même taille ?

**Roland ARCACHE** : Je ne la connais pas.

**Le Maire** : La règle, c'est de prendre toutes les valeurs locatives de Pradines, de les multiplier par le taux national, puis de comparer avec les nôtres. C'est ce qu'on appelle l'effort fiscal. Mais si vous prenez Paris, avec uniquement des immeubles, nos impôts paraissent exorbitants en comparaison.

**Serigne GUEYE** : Donc l'effort fiscal national, c'est une sorte de moyenne ?

**Le Maire** : Oui. Comme on est une commune rurale, face à des métropoles avec une masse foncière beaucoup plus importante et des valeurs locatives bien plus faibles, le système entier est à revoir. Mais ça générerait une révolution. J'ai participé à la révision des valeurs locatives des entreprises qui s'est très bien passé ; on prenait les loyers constatés. Pour les locaux d'habitation, l'hétérogénéité est telle que c'est un chantier immense. Je ne sais pas quand il sera lancé.

**Roland ARCACHE** : C'est dans les tablettes du gouvernement depuis plusieurs années, et c'est reporté à chaque fois.

**Le Maire** : Un commentaire important. Quand la DGF a fortement baissé à Pradines à partir de 2012-2013-2014, l'idée était de réduire l'endettement de l'État. On a donc diminué les recettes des communes. Ça n'a pas empêché l'endettement global de rester au niveau très élevé où il est aujourd'hui. C'est un constat : prélever les collectivités n'a pas suffi à réduire la dette. Il y a d'autres facteurs macroéconomiques complexes.

**Roland ARCACHE** : Pour compléter : l'évolution de la DGF depuis 2013 montre qu'elle est inférieure de 241 161 euros. Grâce à la DSR et à la dotation nationale de péréquation, on bénéficie quand même d'une amélioration de 21 612 euros supplémentaires cette année. Ce qui fait qu'on touche pratiquement 220 000 euros de moins qu'en 2013.

La DGF de 2026 représente 53%, soit la moitié de ce qu'on touchait en 2013. La population DGF n'augmente que de 27 habitants entre 2025 et 2026. Et le montant de la DGF par habitant n'est plus que de 70,28 euros.

Globalement, depuis 2013, Pradines a perdu 57,75 euros de DGF par habitant.

**Christelle VEDOVATO** : Et le nombre d'habitants entre 2013 et 2026 ?

**Roland ARCACHE :** En 2013, Pradines comptait une population DGF de 3 666 habitants. En 2026, on sera à 3 802.

**Le Maire :** Ces chiffres sont ceux de l'INSEE. On a fait un recensement physique en 2025. Le constat, c'est que le nombre de personnes par habitation diminue constamment. Malgré tout ce qui a été construit, on augmente très peu. Ce qui semble changer, c'est que dans les derniers logements, peut-être d'une gamme un peu plus élevée, on dirait qu'il y a un peu plus d'habitants. Sinon, 58% des demandes de logements viennent de personnes seules. Les demandes sont nombreuses partout en ce moment. Il y a une crise profonde.

**Roland ARCACHE :** En 2013, Pradines encaissait 138,81 euros de DGF par habitant. En 2026, l'estimation est de 70,41 euros. Dans la colonne "Contribution au redressement des finances publiques" — 2014, 2015, 2016 et 2017 — vous constatez les montants sur lesquels toutes les communes ont été ponctionnées dans leur DGF pour désendetter l'État : pour Pradines 17 000, 44 000, 47 000 et 23 000 euros.

Graphiquement, la courbe de la DGF ressemble à une asymptote : elle continue de baisser et n'est pas encore stabilisée.

**Le Maire :** C'est un problème très important : perdre 200 000 euros et quelques par an, ce n'est pas neutre. Comment a-t-on pu continuer à investir malgré ça ? Ce qui a changé, c'est le physique. Sur le premier mandat, environ 25 maisons se construisaient par an, soit 150 sur le mandat. Sur le second, ça a ralenti, mais c'est ce rythme qui nous a permis de faire face. Plus les aides mobilisées pour l'agence postale communale, la CAF, les cartes d'identité... On est en permanence à la limite de ce qu'on peut faire, en termes de capacité à investir.

**Roland ARCACHE :** Quand on globalise toutes les dotations de l'État, d'ailleurs, l'estimation 2026 a été modifiée par rapport au document : la DSR obtenue nous a apporté une bouffée d'oxygène, et on se retrouve avec des dotations 2026 pratiquement identiques à celles de 2025. Mais à l'intérieur de ces dotations, par rapport aux recettes globales de fonctionnement, la ligne rouge des dotations pèse de moins en moins. C'est la fiscalité qui maintient nos recettes globales de fonctionnement.

**Le Maire :** Pour donner un exemple : Beaulieu, construit dans les années 2000, a commencé à cotiser l'an dernier, ce qui représente 138 000 euros. Les immeubles neufs, avec leur exonération de 15 ans, construits depuis 3 ou 4 ans déjà, commenceront à cotiser à partir de 2033-2034-2035, et ça représentera des sommes importantes.

**Roland ARCACHE :** Je vous parlais aussi des dotations liées à l'intercommunalité. Il y a eu plusieurs transferts de compétences (voirie, SDIS) ainsi qu'un pacte financier avec l'intercommunalité, avec cette ligne FPIC reversée et prélevée en même temps. L'écart cumulé est de l'ordre de 20 600 euros en défaveur de Pradines en 2026. Mais c'est le jeu, en lien avec les transferts de compétences.

**Le Maire :** Un commentaire important. Pradines est la commune la plus pénalisée dans le Grand-Cahors. Pourquoi ? Nous avons conservé la médiathèque au niveau communal, nous en supportons toutes les charges, alors que la médiathèque de Cahors est intercommunale. Deuxième élément : la compétence urbanisme est entièrement à la charge du Grand Cahors, mais nous avons fait le choix

d'avoir un frontal à Pradines pour faire le lien entre le Grand-Cahors et la commune. C'est entièrement à notre charge, mais très apprécié de la population.

Et la commune verse 240 000 euros au centre social, ce qui nous permet d'obtenir des aides de la CAF. Les communes qui n'ont ni centre social, ni personne à l'urbanisme, ni médiathèque, trouveraient plus avantageux de laisser davantage au Grand-Cahors. Nous, on considère qu'on offre un service qui se rapproche de ce que propose une zone urbaine. Ceux qui travaillent dans le social au Grand-Cahors estiment que nos agents sont extrêmement performants et proches de la population. On y tient beaucoup.

**Roland ARCACHE** : Il y a d'autres recettes que la fiscalité. Voici l'évolution des autres recettes depuis 2014. Les services et domaines ont fortement progressé. Notamment depuis 2022 avec la suppression de la Caisse des écoles, dont le budget intégrait les paiements des parents pour les repas et le périscolaire. Tout est maintenant intégré au budget principal. En 2025, on affiche un peu plus de 400 000 euros.

D'où vient tout ça ? Les cimetières, ressource mais aussi l'occupation du domaine public. Le gros pavé, ce sont les prestations, dont le périscolaire : à partir de 2022, on passe de 150 000 à 235 000 euros : on retrouve là tout ce qui est perçu pour la cantine et le périscolaire, ainsi que les ventes et les locations de la salle de la Prade.

**Christelle VEDOVATO** : Les locations de la Prade ont aussi diminué ?

**Roland ARCACHE** : Pas vraiment. En 2024, on a comptabilisé des locations qui dataient des années précédentes d'où un saut, avant de revenir à la normale en 2025. Il y a eu un réajustement sur un an.

Il y a aussi dans ces prestations les aides de la CAF pour le périscolaire, ainsi que la compensation de l'État pour la cantine à 1 euro ; les gens paient 1 euro, l'État nous compense le différentiel.

**Le Maire** : La cantine à 1 euro, c'est clair : les personnes avec les ressources les plus basses (je crois autour de 480) paient la cantine à 1 euro au lieu du prix réel, et l'État nous compense. Cette recette ne sert qu'à payer la cuisine centrale, ça se neutralise.

**Amaury DUCHÉ-BANCEL** : Et la répartition entre les repas à 1 euro et les autres ?

**Roland ARCACHE** : De mémoire, entre 20 et 25%.

**Martine HILT** : C'est un quotient familial très bas en fait.

**Le Maire** : Pradines est une commune assez paradoxale : à la fois la commune du département avec le plus de personnes au-dessus de 100 000 euros, 2,26% je crois. Et aussi une commune avec 13,7% de personnes sous le seuil de pauvreté. Ces dernières se trouvent principalement aux Escales, et on n'est probablement pas loin d'un quart des effectifs qui bénéficient de la cantine à 1 euro.

**Roland ARCACHE** : Comme le Maire le mentionnait, nous versons 240 000 euros au CCAS et encaissons en contrepartie des prestations de la CAF : on les retrouve dans ces recettes. En 2024, les aides CAF pour le périscolaire ont fonctionné à plein régime.

**Amaury DUCHÉ-BANCEL** : Concernant la cantine : c'est l'État qui fixe le barème, ou la commune peut choisir le seuil ?

**Le Maire** : Il existe 3 niveaux. Jusqu'à 500 euros par part, la cantine est automatiquement à 1 euro. Entre 500 et 1 000, on fait une petite réduction. Au-delà, tout le monde paie autour de 5 euros. Et il faut avoir en tête que là où le département facture environ 3,40 euros, la cuisine centrale répercute 5 euros, non pas à cause d'une différence de prix uniquement, mais parce que le département subventionne bien davantage que les mairies ne peuvent le faire. Quand le tarif est de 5 euros et qu'on descend à 1 euro, ça représente 3,50 euros de gain par repas. Ce n'est pas neutre.

**Amaury DUCHÉ-BANCEL** : Ça assure un repas certain aux enfants. C'est un sujet majeur qu'il faudra aborder en commission Écoles. Merci.

**Le Maire** : On peut vous donner les chiffres précis si besoin.

**Amaury DUCHÉ-BANCEL** : On aura l'occasion en commission. Merci.

**Roland ARCACHE** : Fin 2024, il y a eu le transfert de l'eau et de l'assainissement. Sur la ligne "refacturation Grand-Cahors, travaux + eau et assainissement" : avant le transfert, on refacturait au Grand-Cahors les travaux en régie deux fois par an. Avant le transfert, le budget principal refacturait aux budgets eau et assainissement les coûts fixes utilisés par la collectivité, soit 105 000 euros. Aujourd'hui ils sont refacturés au Grand-Cahors. Ces 105 000 euros figuraient auparavant dans "autre gestion courante", qui passe de 186 900 euros en 2024 à 80 000 euros. C'est simplement un déplacement : ce sont toujours les mêmes sommes liées à l'eau et à l'assainissement.

**Le Maire** : On a été la dernière commune à transférer l'eau, et on savait pourquoi on n'était pas pressé. D'abord, un service extrêmement réactif. Ensuite, le budget général facturait 105 000 euros par an aux budgets eau et assainissement et on ne pouvait pas se permettre de perdre ça. On a négocié deux choses : que ce soient nos agents qui interviennent sur Pradines, refacturés au Grand-Cahors, et on a conservé les 105 000 euros, réactualisés chaque année. Quand vous appelez l'astreinte technique à Pradines, quelqu'un est là en 10 minutes. Depuis trois ans que ça fonctionne, c'est très bien.

**Roland ARCACHE** : Et ce sont bien nos agents qui s'occupent toujours de l'eau et de l'assainissement pour les Pradinois.

La ligne rose "atténuation de charges" concerne les remboursements des assurances pour les indemnités journalières des agents absents, et depuis 2025, la refacturation du personnel mis à disposition du Grand-Cahors payé par la commune mais mis à disposition pour tout ce qui touche à l'eau et à l'assainissement, des factures jusqu'aux interventions. Ça représente un peu plus de 90 000 euros.

Et les revenus des immeubles concernent les locations de salles.

**Amaury DUCHÉ-BANCEL** : Par rapport à la mise à disposition du personnel, je pensais à la médiathèque. Serait-il possible de transférer la compétence au Grand-Cahors tout en gardant les agents en mise à disposition ?

**Le Maire** : Le directeur général des services m'avait contacté en avril 2014 pour me dire qu'on devrait transférer la médiathèque. J'ai répondu que si nos prédécesseurs avaient voulu la garder, il y avait peut-être des raisons. Depuis, plus personne ne m'en a reparlé. Les gens des communes voisines viennent ici pour l'accessibilité et les parkings gratuits. La médiathèque de Pradines est reconnue dans le Grand-Cahors et par le département comme très professionnelle. Je considère que quand on est petit, il faut être agile : la taille ne garantit pas l'efficacité. Pour le moment, personne ne nous a rien demandé.

**Elodie PAYAN** : Je ne pense pas que le Grand-Cahors soit intéressé. Mercuès a aussi une médiathèque avec une salariée de la mairie. Le réseau comprend 11 médiathèques/bibliothèques, chacune choisissant d'avoir un agent ou non. Elles sont quasiment toutes communales.

**Martine HILT** : Pradines fait partie du réseau des médiathèques du Grand-Cahors, on bénéficie donc de toute leur documentation, leurs livres, leurs spectacles.

**Roland ARCACHE** : Et le parking joue un rôle important : beaucoup d'habitants de Cahors viennent à notre médiathèque parce qu'ils peuvent se garer. Se garer à Cahors près de la médiathèque, c'est compliqué.

**Martine HILT** : Jean-Marc Vayssouze vient ici avec ses enfants, à la médiathèque.

**Le Maire** : Oui, effectivement — parmi les clients prestigieux.

**Roland ARCACHE** : Graphiquement, on se retrouve à peu près au même niveau. Il y a des charges et des produits qui ont changé de place, mais ils sont toujours là.

Dépenses de la section de fonctionnement. L'inquiétude, c'est d'avoir une inflation qui risque d'être haute : 2,6%, peut-être 3%. Avec la directrice générale des services et le directeur des services techniques, on analyse les répercussions possibles.

D'abord, isoler les charges générales incompressibles : énergie, frais de personnel, maintenances, assurances... On est capable de les identifier et notre objectif est de rationaliser en cherchant des économies.

On a aussi besoin d'une capacité d'autofinancement pour couvrir les remboursements en capital des emprunts qui financent nos investissements. On doit donc maintenir en permanence la maîtrise des dépenses ; protocoles, gestion des contrats, consommables.

Qu'est-ce que cela donne en dépenses de fonctionnement ? Première ligne : énergie et électricité, 154 000 euros en 2025, plus 17 000 euros de carburant. Les prestations de services (cantine, culture, locations) sont le pendant des recettes vues précédemment. Les assurances sont d'un certain niveau, mais on essaie de les maîtriser via la gestion des contrats. La maintenance représente un pavé difficile à réduire, car nos équipements évoluent et nécessitent une couverture adaptée.

Les charges à caractère général ont été maîtrisées en 2025 grâce à une réaction face à une charge imprévue de 91 000 euros liée au transfert de l'eau et l'assainissement. On a demandé à tous les services de ne dépenser que le strict nécessaire. En 2026, on repart légèrement à la hausse, mais on a quand même maintenu un montant pratiquement inférieur à celui de 2023, en se serrant vraiment la ceinture.

**Christelle VEDOVATO** : C'était quoi cette dépense de 91 000 euros ?

**Roland ARCACHE** : Une dépense pour l'Adour-GARONNE liée à l'assainissement, à des mesures de recherche et autres. Elle avait déjà été encaissée dans nos résultats, donc à somme nulle pour nous.

**Le Maire** : C'est dans le cadre de la réalisation de la RD8. Après le transfert de compétences au Grand-Cahors, celui-ci nous a réclamé une subvention qu'on avait reçue. Ce n'est pas illogique puisqu'ils allaient en supporter les coûts. On l'avait encaissée et transférée.

**Roland ARCACHE** : C'était neutre, mais ça a nécessité de réagir. Vous aviez une question ?

**Emmanuelle GARRALON** : Sur les prestations de services, le passage de 17 000 à 130 000 euros en 2021, c'est la salle de spectacle ?

**Roland ARCACHE** : C'est la suppression de la Caisse des écoles. Quand on l'a supprimée, on a récupéré les recettes (cantine etc.) et on paie maintenant les dépenses au budget principal, soit environ 124 000 euros de frais de cantine.

**Le Maire** : Avant, on payait à la cuisine centrale la totalité des repas de tous les élèves, et on répercutait aux parents en y perdant un peu. Maintenant, tout passe au budget principal, on facture encore moins qu'avant, et l'État compense l'écart entre 1 euro et les 4,80 euros qu'on aurait répercutés.

**Roland ARCACHE** : En moyenne, entre 11 000 et 14 000 euros par mois de frais de repas, soit 120 à 130 000 euros de cantine par an. La Caisse des écoles était une entité juridique à part, avec son propre conseil d'administration. Elle ne faisait lien avec le budget principal qu'en cas de déficit.

**Christelle VEDOVATO** : Mais dans les prestations de services, il n'y a pas que ça ? Il y a aussi la Prade ?

**Roland ARCACHE** : Oui, effectivement. Et la Prade s'améliore d'année en année.

**Le Maire** : On peut en parler en toute transparence. La Prade coûte environ 100 000 euros par an. On considère que c'est un service public nouveau proposé à la population, accessible à tous, même si tout le monde ne va pas aux spectacles. On rembourse l'emprunt de 40 000 euros par an et on supporte le fonctionnement. Entre 30 et 40% des spectateurs sont Pradinois, environ 30% sont des grands Cadurciens. On a même eu des visiteurs venus de Gramat. Pour 100 000 euros par an, sachant que la culture au Grand-Cahors coûte plus de 800 000 euros, on considère que c'est une performance. Et ça fonctionne grâce à des associations avec de nombreux bénévoles qui organisent, portent et programment. Le déficit diminue depuis 2-3 ans, et je suis persuadé que la Prade va continuer à être sollicitée.

**Emmanuelle GARRALON** : La fermeture du Parc des Expositions pourrait-elle profiter à la Prade ?

**Le Maire** : Je ne crois pas. 80% des spectacles se situent dans la jauge de la Prade, entre 300 et 400 personnes. Le Parc des Expos était utile pour 1 500 personnes : congrès des maires, forum de l'habitat, etc. Je fais partie d'une commission avec Cahors qui étudie la possibilité d'implanter l'équivalent sur la zone urbaine c'est à dire une salle de spectacle pour 1 500 spectateurs, avec restaurants à proximité, mais moins polyvalente pour les salons. Ce projet va arriver. Il y a des demandes : le Crédit Agricole, par exemple, souhaite réunir 800 personnes avec restauration. La future salle tiendra compte de l'existence de l'auditorium, de la Prade et du reste. L'objectif est une salle à vocation départementale. Le Parc des Expos, c'est terminé il faudrait quelque chose dans trois ans à peu près.

**Emmanuelle GARRALON** : La raison de sa fermeture, c'est qu'il n'était pas assez occupé ?

**Le Maire** : Il perdait 260 000 euros par an avec seulement 7 ou 8 événements, et il nécessitait d'importants travaux. La future salle sera adaptée aux spectacles avec 1 500 places mais pour les salons ou expositions, il faudra trouver une autre solution.

*[L'assemblée discute de l'emplacement le plus judicieux — plusieurs voix simultanément.]*

**Le Maire** : L'idée, c'est de la faire en zone urbaine, pour la proximité avec les restaurants et les hôtels. On n'a pas encore d'endroit arrêté. Il y a une recomposition entière de l'entrée Sud prévue sur les 8-9 prochaines années. On souhaiterait quelque chose à vocation départementale. Je ne sais pas si le département participera, il préférerait un emplacement plus central, mais nous en avons besoin sur le Grand-Cahors. Une équipe compétente travaille sur ce projet, on pourrait aller assez vite.

**Roland ARCACHE** : Les charges de personnel. En 2025, on a intégré tout le personnel de l'eau et de l'assainissement, refacturé au Grand-Cahors pour l'utilisation. En 2024-2025, on a mis en place le RIFSEEP, réajustant les salaires entre agents. En 2025, un CIA a également été distribué. Ces charges de personnel sont à mettre en lien avec l'atténuation de charges notamment la refacturation au Grand-Cahors du personnel mis à disposition, plus les IJ et autres. On a aussi les assurances du personnel et les charges financières c'est-à-dire tous les intérêts des emprunts.

Graphiquement, on constate nettement l'économie, 0 générée par l'action menée par la directrice générale des services, entre 2024 et 2025 qui permet d'amortir le choc de cette facture imprévue.

J'ai fait un calcul sur l'impact de la crise énergétique en 2026. En partant d'une hypothèse d'inflation à 2,6%, d'une hausse du gaz de 35% et de 20% sur les carburants, si cette hausse dure 4 mois, on aurait sur le gaz une hausse de 13,4% et de 8,4% sur l'électricité. Par rapport aux 154 000 euros dépensés en énergie en 2025, on aurait un delta de 15 000 euros supplémentaires soit environ 10%. C'est relativement important pour Pradines. Le combustible et le carburant sont aussi touchés à 8 et 7% pour une inflation à 2,6%. C'est lourd à supporter dans un budget.

En clair, notre objectif n'est pas l'austérité aveugle, mais une rigueur intelligente et adaptée ; ce qu'on met en place depuis plusieurs années. Une gestion serrée : analyse pertinente des besoins,

maîtrise des contrats, de l'entretien, du patrimoine. Avec un objectif clair : maintenir une CAF qui nous permette de poursuivre notre politique d'investissement, et donc notre politique d'emprunt.

Voici le comparatif Pradines / strate. En recettes de fonctionnement par habitant en 2024, Pradines dégage 905 euros par habitant, notre strate d'appartenance 1 233 euros soit près de 25-30% de recettes en moins.

**Le Maire :** Si vous prenez les quatre villes de la strate (Gourdon, Souillac, Saint-Céré et Gramat), elles sont encore au-dessus de la strate. L'écart de recettes de Pradines par rapport à ces quatre communes représente en moyenne plus de 1 280 000 euros.

**Roland ARCACHE :** Et si on s'en sort, c'est parce qu'on maîtrise les dépenses : 857 euros par habitant de dépenses de fonctionnement contre 1 084 pour la strate, soit 21% de moins. Et sur les dépenses de personnel, on travaille avec un effectif maîtrisé parce qu'on ne peut pas faire autrement.

**Le Maire :** Dans ces 11% d'écart, il faut savoir que le personnel de l'eau, de l'assainissement, de la médiathèque et de l'urbanisme est dans nos frais de personnel alors que dans d'autres communes, ces compétences ont été transférées. On a 11% de moins de frais de personnel en ayant pourtant des services publics bien plus étoffés.

**Roland ARCACHE :** Sur les charges financières : en 2024, Pradines payait 15 euros par habitant contre 18 pour la strate. J'ai réintégré dans les estimations 2026 un emprunt de 650 000 euros à 3%, soit une charge financière de 6 euros par habitant supplémentaires.

En regardant jusqu'en 2030, on voit un effet ciseau entre recettes et dépenses qui tasse notre capacité d'autofinancement. On maîtrise la structure, mais c'est la conjoncture (guerre au Moyen-Orient, hausse des prix de l'énergie) qui a un impact immédiat sur nos résultats. La situation de Pradines reste relativement fragile, ce qui impose une gestion prudente et très maîtrisée, avec des choix sur les investissements vraiment nécessaires.

Ce tableau sert à suivre notre épargne de gestion estimée et notre épargne brute, nécessaire pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Tant que notre situation estimée est favorable, on a une progression relativement linéaire. La CAF permet d'abord de couvrir le remboursement en capital de la dette. Graphiquement, on voit des années favorables puis un tassement de la CAF d'ici 2030.

Section d'investissement. Des vecteurs essentiels pour la commune : le FCTVA : le taux de récupération de la TVA est passé de 16,404% à 14,85% en 2025, laissant un taux résiduel de 2,18% par investissement, la capitalisation, transfert d'épargne de la section de fonctionnement vers l'investissement – le 1068 - a été validée par le conseil municipal, les amortissements, la taxe d'aménagement, difficile à prévoir et à traiter avec prudence, et bien sûr les emprunts de moyen et long terme.

En 2026, nous estimons emprunter 650 000 euros pour financer les investissements réalisés. En 2025, un court terme d'1 million d'euros a financé les attentes de subventions et de FCTVA.

La représentation en tableau de chiffres: taxe d'aménagement estimée à 30 000 euros, FCTVA notifié par la préfecture à 57 000 euros, capitalisation d'environ 250 000 euros, amortissements estimés à 180 000 euros, CAF potentielle estimée à 350 000 euros, cession d'un terrain en cours pour 46 000 euros, subventions en attente de réception pour environ 612 000 euros, et emprunt de 650 000 euros.

Le graphique montre bien l'impact du transfert eau et assainissement sur le résultat entre 2024 et 2025, et la gestion rigoureuse qui nous permettra de dégager notre effort d'autofinancement.

L'autre graphique, un peu complexe, à lire globalement, montre les emprunts en jaune et les subventions attendues en rouge. On voit que les sources de recettes d'investissement d'ici 2030 sont à maîtriser.

**Christelle VEDOVATO** : Le prêt court terme d'1 million, c'était pour couvrir les subventions et le FCTVA ? Et celui de 650 000 c'est pour quoi ?

**Roland ARCACHE** : Oui pour le premier. Le 650 000, c'est du moyen-long terme.

**Christelle VEDOVATO** : Et c'est pour l'achat de... ?

**Roland ARCACHE** : L'achat du terrain "Bienvenu", mais aussi pour financer les derniers travaux sur la RD8 et surtout sur l'école Daniel Roques.

**Le Maire** : En 2020, on était au plafond d'emprunt par rapport à la strate. On a remboursé 150 000 euros par an depuis 6 ans, soit 900 000 euros, sans réaliser de moyen terme durant cette période. Ces 650 000 euros viennent solder la RD8, le City Stade et l'école Daniel Roques, qui nous a coûté 300 000 euros de plus que prévu. On a donc remboursé 900 000 et on en emprunte 650, avec en plus l'acquisition du bien "Bienvenu" pour 200 000 euros non prévue. On aurait emprunté 450, on en a mis 200 de plus parce qu'on ne pouvait pas laisser passer cette opportunité. À la fin, on sera avec moins d'emprunt qu'en 2020.

**Roland ARCACHE** : Voici nos recettes d'investissement, l'encours d'emprunt, l'épargne brute et la couverture d'endettement. Ce qui est important, c'est l'épargne brute dégagée comparée à l'encours d'emprunt. L'épargne brute en 2025 s'élève à 261 792,43 euros. Comparée à l'encours d'emprunt de fin 2025 (2 453 000 euros) cela signifie qu'on rembourserait l'emprunt en 9,37 ans, soit en dessous des 10 ans. En ajoutant les 650 000 empruntés, l'encours fin 2026 serait de 2 921 262 euros, et on passerait à 11,16 ans, entre 10 et 12 ans.

**Christelle VEDOVATO** : Donc en point de vigilance.

**Roland ARCACHE** : Oui, effectivement, en point de vigilance. Et si j'avais réintégré les 91 000 euros dépensés mais précédemment encaissés dans le résultat des budgets eau et assainissement, le taux de couverture par l'épargne brute aurait été meilleur : 6,97 ans, soit 7 ans. Et on aurait frisé les moustaches. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je suis donc dans une zone de surveillance.

**Amaury DUCHÉ-BANCEL** : On comprend bien le déroulé. On entre dans cette zone de tension sur 2026, entre 10 et 12 ans, ce qui signifie qu'il faudra une vigilance accrue pour la suite du mandat, si d'autres projets venaient à se présenter.

**Le Maire** : La règle est simple. On va rembourser 180 000 euros par an désormais.

**Roland ARCACHE** : Mais tu m'enlèves mon effet...

*[Rires de l'assemblée]*

**Roland ARCACHE** : Vas-y, patron. C'est ton sujet !

**Le Maire** : C'est plus fort que moi... En clair : en 2020, on était exactement dans la situation décrite. On a dit : on n'emprunte que dans la limite de ce qu'on rembourse. On a remboursé 900 000, on en emprunte 650, soit effectivement 450, plus 200 pour une opportunité qu'on a saisie. Sur le prochain mandat, 180 000 euros seront remboursés chaque année. Dans six ans, ça représente à peu près un million. Mais si Pradines continue de se développer, la capacité d'autofinancement peut s'améliorer.

Et en cours de mandat, le prêt des ateliers se termine en 2027, et en 2030 le niveau de remboursement baissera de 30 à 40 000 euros. J'estime donc qu'on attaque 2026-2032 dans de meilleures conditions financières qu'en 2020. Les inquiétudes résident dans la contribution des collectivités à la réduction de la dette publique, bonne chose en principe, mais elle pénalise également les bons et les mauvais élèves. Ce serait plus juste de ne faire contribuer que ceux qui sont au-dessus de la strate en charges de fonctionnement. Mais ça dépasse l'horizon de Pradines.

**Anthony SALVAN** : Pour augmenter cette CAF, comme vous l'avez dit précédemment, il est important de rappeler que certaines taxes foncières exonérées depuis plusieurs années vont arriver à échéance.

**Le Maire** : Beaulieu en est l'exemple. Les 24 premiers logements ont été faits vers 2017. 2017 plus 15 ans d'exonération, ça fait 2032. On commencera à en bénéficier à ce moment-là. Et les nouvelles constructions, même s'il y a plus d'appartements et moins de maisons, représentent en moyenne 2 500 euros, avec 40% d'abattement les deux premières années, puis le plein taux à partir de la troisième. On compte sur cet accroissement.

**Emmanuelle GARRALON** : Est-ce que ça laisse une marge de manœuvre sur la durée du mandat ?

**Le Maire** : Non. Sauf à revoir la nature des services qu'on rend. Notre nouveau directeur du centre social me disait qu'à Assier, où il était avant, la subvention de la mairie était de 5 000 euros. Quand il arrive à Pradines, la subvention est de 240 000 euros, il me dit que c'est extraordinaire.

Si on diminue cette aide, ça se traduit par une diminution d'effectifs. Au niveau des services techniques, zéro marge. Au niveau des écoles, les normes d'encadrement ALAE sont obligatoires. Pour les cartes d'identité, ça tourne grâce à des gens qui viennent de partout, mais sans marge. La poste rapporte 1 170 euros par mois, ça ne compense pas tout, mais ça rend service aux Pradinois.

Des marges de manœuvre, non, sauf si on met 10% de plus d'impôts ; ce que personne ne nous a recommandé. Ce dont je suis certain, par contre, c'est qu'on va vers un problème de logement

dramatique sur l'ensemble du territoire. Plus d'initiative privée, uniquement des demandes de logements sociaux, et des opérations qui ne s'équilibrent pas. Non, on n'a pas de marge de manœuvre au fonctionnement : on est absolument au taquet, avec une vraie performance. On pourrait débattre de la médiathèque, de la Prade. Mais quand je compare à Gramat, Saint-Céré, Souillac ou Gourdon, je ne pense pas qu'on ait à rougir de notre service public.

**Roland ARCACHE** : On continue à fonctionner et à avancer. Des gros projets, peut-être pas. Mais quand on en a, on cherche toujours les subventions nécessaires. C'est d'ailleurs l'une des qualités du Maire depuis 2014 : aller frapper à toutes les portes pour trouver les financements.

**Le Maire** : L'école Jean Moulin, c'est très significatif : programme à 600 000 euros, on y a mis 1 350 000, avec 750 000 euros d'aides.

La Prade : le préfet, à l'époque, me disait qu'on n'aurait rien, car on ne peut pas aider les salles communales. J'ai proposé "d'intérêt territorial". Il a dit : expliquez-moi. L'idée est de prêter la salle au département, à la préfecture, au Grand-Cahors. On a obtenu 900 000 de l'État, 387 000 du département, 250 000 du Grand-Cahors et 250 000 de la région ; ce qui ne s'est vraisemblablement pas reproduit depuis.

L'éclairage public : 520 000 euros d'investissement, 400 000 euros de TEPCV obtenus. Aujourd'hui, on n'obtiendrait plus ça.

Pour l'école Daniel Roques : plan de relance 2020, 60% de 500 000 euros. Mais pas d'artisans disponibles ; ça nous a coûté 800 000 euros avec seulement 300 000 d'aides.

Aujourd'hui, ce niveau d'aide sera difficile à atteindre. Le prochain grand rêve, c'est le raccordement à la voie verte. Ça ne peut se faire qu'avec l'aide de l'Europe, du département, du Grand-Cahors et de la commune. Mais l'heure n'est pas aux grands projets.

**Roland ARCACHE** : Au niveau des dépenses d'investissement, les grosses opérations sont terminées (RD8, école Daniel Roques). On a évoqué l'acquisition du bien "Bienvenu". Mais on poursuit des investissements périphériques importants pour maintenir les services à la population.

Le PPI global représente 2 650 000 euros TTC. Ce qui est obligatoire pour 2026 peut être limité à 661 000 euros, avec une partie sur 2027 et 2028.

Il reste 738 390 euros de "restes à réaliser" à payer dans l'année, plus 609 000 euros d'investissements programmés pour 2026, dont 563 000 à financer obligatoirement. Des investissements prévus en 2026 pourraient être reportés en 2027-2028 pour des raisons de faisabilité.

La déclinaison. Trois projets en haut : fin de l'école Daniel Roques à régler, fin de la RD8, et le projet TICOU dont la voirie reste à réaliser pour 75 500 euros.

Ensuite, les investissements par domaine : bâtiments, écoles, flotte de véhicules, mairie avec l'informatique notamment, réseaux, services techniques, sécurité, stade et voirie générale.

En dehors des trois projets, il reste 1 850 000 euros de "périphérique", soit le fonctionnement courant de la mairie, dont 487 000 obligatoires sur 2026, le reste sur 2027, 2028 ou à arbitrer.

Le budget minimum 2026 représente 562 000 euros TTC, incluant TICOU, les demandes de fonctionnement et les 200 000 euros du bien "Bienvenu". Si j'enlève Bienvenu et TICOU, il reste 300 000 euros de budget d'investissement courant pour l'ensemble de la commune ; Flottes et Cazes jusqu'à Flaynac, en passant par le Bourg et Labéraudie.

Pour gérer cette dette, vous avez sous les yeux le tableau de tous les emprunts, avec une petite erreur corrigée : les frais de dossier du court terme étaient inscrits à 100,10%, c'est en réalité 0,10%. Un banquier dans la salle me l'a fait remarquer.

**Le Maire :** Un choix qui s'est avéré très pertinent : au moment des gros investissements, plus de 10 millions d'euros au total, on avait deux possibilités. Des emprunts Banque des Territoires à taux faibles mais variables, ou des emprunts à taux fixe et capital fixe. On a choisi le taux fixe. Si on ne l'avait pas fait, on paierait le double d'intérêts aujourd'hui.

**Roland ARCACHE :** Les intérêts sont en bleu. On rembourse le même capital sur toute la durée. Et les fameuses flèches : fin 2027, l'emprunt pour Charles Pilat tombe : une économie significative. Deux ans après, fin des ateliers municipaux. Puis progressivement, fin des emprunts pour l'éclairage public, l'école Jean Moulin, la RD8, la salle... jusqu'à la fin de Daniel Roques, intégrée dans ce nouvel emprunt de 2026.

Cette gestion de la dette, comparée à la strate : l'endettement par habitant en 2024 était de 703 euros par habitant pour la strate, et 714 euros pour Pradines. Avec l'emprunt de 650 000 en 2026, on dépasse la strate temporairement, mais on reviendra à son niveau entre 2027 et 2028 ; bien visible sur le graphique. L'objectif est toujours de rester dans le niveau de la strate.

Sur le budget principal, j'ai terminé. Un dernier point : le budget annexe énergie. On a décidé en conseil municipal de l'affectation des résultats. Ce budget pourrait porter un petit PPI sur le développement du photovoltaïque sur nos bâtiments municipaux (écoles, autres bâtiments, parkings). C'est un budget qui s'y prête. Je vous remercie de votre attention.

**Le Maire :** On va ouvrir le débat, mais mes premiers mots vont à Roland Arcache. Dans la plupart des collectivités, le ROB est établi par les services et présenté par un élu à qui en fait une synthèse. Ici, ce ROB a été entièrement réalisé par un élu, avec l'appui des services. Il l'a construit et il le présente. Si on a la performance qu'on a, c'est parce que des élus s'impliquent vraiment.

Maintenant, qui souhaite intervenir ? Oui ?

**Amaury DUCHÉ-BANCEL :** Deux mots pour conclure et remercier pour cette présentation et ce travail. Ce soir, on a mieux compris ce qui nous attend. Notamment que les premières années seront sous le signe d'une gestion rigoureuse, avec des contraintes réelles. Il y a beaucoup d'interrogations sur l'avenir, ne serait-ce qu'avec le contexte géopolitique. La commune puise progressivement dans ses réserves, avec une DGF en baisse et des incertitudes extérieures. Merci pour cette présentation. On y sera attentifs et on pourra continuer le débat comme il se doit.

**Le Maire** : D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, nous nous devons de prendre acte de la présentation — difficile de dire le contraire.

*[Rires de l'assemblée]*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Prendent acte** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026.

**Le Maire décide de reporter l'ordre du jour n°5 « Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental d'Énergie du Lot – Territoire d'Énergie Lot (TE46) pour les motifs suivants :**

Je vous propose de supprimer le point suivant de l'ordre du jour : on avait prévu deux délégués et deux suppléants, mais on me dit qu'il n'y aurait peut-être qu'un suppléant. Je veux y voir plus clair. Je retire donc cette question de l'ordre du jour, on la reportera au prochain conseil.

Cette décision n'amène aucune observation ni aucune question de la part de l'assemblée.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27

**La Secrétaire de Séance**



**Mme Sandra DAVIDOU**

**Le Maire**



**M. Denis MARRE**